



Durée : 5 jours/35 heures



Effectif : 8 personnes maximum



Population visée : CSE / CSSCT missions en santé-sécurité



Suivi et Evaluation :

Feuille d'émargement à signer par demi-journée par les stagiaires et le formateur.
Document d'évaluation de satisfaction / auto-évaluation
Certificat de réalisation, Attestation de présence



Prérequis
Aucun pré requis



Tarif : à partir de 1400 Euros HT

Modalités et délais d'accès : Cette formation est en présentiel.



Afin de vous inscrire à notre formation, merci de contacter au minimum 30 jours avant le début de la formation au 06 63 82 09 73 ou à l'adresse mail suivante: commercial@evoa-formation.fr
Une fois votre inscription validée, nous vous adresserons une convention de formation et une convocation vous sera envoyée par mail 7 jours avant le début de la formation.
En cas de subrogation de paiement, un accord du financeur doit nous être parvenu avec le début de la formation.



Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Notre organisme tente de donner à tous, les mêmes chances d'accéder ou de maintenir l'emploi et la formation.
Nous pouvons adapter certaines de nos modalités de formation, pour cela, nous étudierons ensemble vos besoins.
Pour toutes questions, merci de contacter Catherine DUTERTRE au 06 63 82 09 73 ou par mail à catherine@evoa-formation.fr

Objectifs de la formation :

Connaître la nouvelle Loi du 2 août 2021 : Des changements pour la santé, sécurité des collaborateurs et le CSE.

Identifier les attributions et les moyens du CSE en matière de santé sécurité.

Contribuer à une politique globale de santé au travail et de prévention des risques dans l'entreprise

Programme de la formation 5 jours :

PARTIE 1 : 3 jours

La nouvelle législation santé au travail

- Les apports de la loi santé et les missions du CSE
- Information et formation à la sécurité
- Dispositions applicables aux lieux de travail
- La nouvelle législation DUER

Identifier les responsabilités civiles et pénales de l'employeur

- Focus sur la faute inexcusable

Le fonctionnement de l'instance CSE-SSCT

- Quelle est la composition ?
- La mise en place de la commission
- Déroulement des réunions
- Les ressources
- La BDES
- Les experts
- Réaliser des inspections et analyser les risques
- Comités de pilotage/ commissions d'enquêtes : rôle des membres
- Relations avec les acteurs internes : RH, managers
- Communiquer auprès des salariés

Rôle des partenaires : l'inspection du travail, et des services de médecine du travail, experts...

- Déterminer les marches à suivre auprès des acteurs internes et externes de l'entreprise

Connaître le rôle du « référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes »**Réaliser des enquêtes pour analyser les accidents**

- Distinguer accident du travail / maladie professionnelle / accident de trajet
- Quand et comment procéder à une enquête
- S'initier aux principes de la méthode de l'arbre des causes
- Créer, exploiter et suivre des indicateurs d'alerte

Exercice d'application : construire et exploiter des arbres des causes

Etablir le lien avec le document unique d'évaluation des risques (DUER)

- La participation du CSE
- Avis du CSE relatif au plan de prévention
- Suivi du plan de prévention du règlement intérieur, chartre...

Organiser la prévention

- Plan de prévention : identifier le rôle du CSE
- Identifier les étapes préalables à la réalisation d'un plan de prévention
- Quels sont les enjeux de la prévention des risques ?
- Contraintes de sa formalisation et de sa diffusion

- Les trois niveaux de prévention
- Structurer une démarche de prévention : conditions de réussite et étapes indispensables
- Grilles et check-lists d'identification des risques

- Quels risques prendre en compte ? Santé physique et mentale des salariés
- Ergonomie au poste de travail
- Equipements de travail et moyens de protection

- Situation de danger grave et imminent
- Exercer le droit d'alerte et de retrait
- Incidents répétés pouvant révéler un risque grave

- Diagnostic : Identifier à la fois ce que l'entreprise a mis en place et la manière dont le CSE a été impliqué

- Construction d'outil : élaborer une grille d'analyse synthétisant le rôle des CSE/CSST dans la mise en œuvre de la prévention des RPS

PARTIE 2 : 2 jours

Identifier et délimiter le champ couvert par les RPS RSE et la CSSCT au quotidien

- Evolution de la jurisprudence
- Organisation et management : quel impact sur la santé au travail ?
- CSE/CSST : diagnostiquer les RPS
- Gérer les problématiques RPS et QVT

Outils à utiliser et précautions à prendre

Cas pratique (vidéo et storytelling) : identifier les niveaux d'interventions du CSE/CSSCT au quotidien

Identifier le contexte juridique de la violence, la discrimination, du harcèlement et des agissements

- Les diverses formes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes
- Les conséquences psychologiques et psychosociales des violences physiques et psychologiques
- Reconnaître et réagir face à une situation de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou d'agissements sexistes
- Participer à la mise en place d'une politique de lutte contre le harcèlement sexuel, les stéréotypes sexués et agissements sexistes

POINT FORTS DE LA FORMATION

- Travaux sur les documents des participants : document unique (DU), PV de CSE, dernier bilan annuel HSCT ...
- Démarche pédagogique participative et opérationnelle : alternance de jeux pédagogiques, d'apports méthodologiques, d'exemples concrets et d'exercices pratiques
- Formation animée par un formateur expert en santé-sécurité et prévention

LIEU PRÉVISIONNEL DE FORMATION

L'information précise sera portée directement sur la convocation

Le lieu est aménagé pour faciliter l'accès et l'usage aux personnes à mobilité réduite.

<https://www.capemploi-72.com>

Toute variante souhaitée doit faire l'objet d'un programme sur mesure. La qualité de la formation préalable ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés.

Nous contacter

06.63.82.09.73 - 02.43.80.81.52
commercial@evoa-formation.fr